

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2014

DATE DE CONVOCATION : 20 mai 2014

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIoux, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOUd, Florent BRASIER, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Christelle DAVID, Valérie FERRARINI, Véronique FOREL, Isabelle FRACHON BOURQUI, Claude GOY, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Hervé LEMOS, Arnaud MANIGLIER, Jean-Claude MONTCHARMON, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Laurence NENNIG, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christelle PIERRARD, Sandrine RECHER, Nathalie RIOU, Lilian RUBIN-DELANCHY, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Christophe PERY (pouvoir donné à Lilian RUBIN DELANCHY), Rémi DELSANTE (pouvoir donné à Christelle DAVID)

SECRETARE : JEAN-CLAUDE MONTCHARMON



## Monsieur le maire a fait part au Conseil :

- Des remerciements des parents d'élèves pour l'emploi d'une AVS en classe de CE1 à l'école du centre (Mme Berger).
- Des sincères condoléances à la famille STRIGINI suite au décès de Nelly STRIGINI
- Que l'approbation du procès verbal du 25 Avril 2014 est reportée ultérieurement ; le document n'ayant pas été communiqué, il sera approuvé à la prochaine séance.

*Le Conseil,  
a décidé, à l'unanimité, de prendre acte des candidatures ci-après pour siéger à la  
Commission Communale des Impôts Directs*

Seul 16 membres (titulaires et suppléants) seront retenus par le Directeur des Services Fiscaux

## **COMMISSAIRES TITULAIRES :**

1. M. PERIER Marcel -106, impasse Sous le Seeix 74970 MARIGNIER
2. M. DERONZIER Pierre – 56, rue du Crêt 74970 MARIGNIER
3. Mme GOIBEAU Sandrine- 129, avenue d'Anterne 74970 MARIGNIER

4. M STEDILE Serge – 581, avenue de la Mairie 74970 MARIGNIER
5. M. RUBIN-DELANCHY Jean-Louis – 323, rue de Chez Dunand 74970 MARIGNIER
6. Mme DELULLIER Juliette – 120, vieille route de Monnaz 74970 MARIGNIER
7. M. MANIGLIER Jean-Paul (bois) – 114, rue de Copsy 74970 MARIGNIER
8. M. VUARCHEX Christian – 763, route de Marignier 74130 AYZE
9. M. MILLET Denis – 1526, avenue de la Plaine 74970 MARIGNIER
10. M. MERUZ Armand – 105, impasse des Arcoches 74970 MARIGNIER
11. Mme CHENEVARD Marcelle – 96, rue des Poiriers 74970 MARIGNIER
12. M. BENOIT-GONIN Jean – 27, avenue de la Gare 74970 MARIGNIER
13. Mme RIVIERE Annick – 64, rue des Eglantiers 74970 MARIGNIER
14. M. MONTMASSON Denis – 1156, route de l'Eponnet 74970 MARIGNIER
15. M. GAVARD-BOTTIER Didier – 43, route du Môle 74970 MARIGNIER
16. M. PERNOLLET Gérard – 50, route de Plessy 74300 THYEZ

#### **COMMISSAIRES SUPPLEANTS**

1. M. MERMIN Alain – 2462, route de Monnaz 74970 MARIGNIER
2. M. REVILLLOD Serge – 226, rue de l'Eglise 74970 MARIGNIER
3. M. FROMAGET Gérard – 13, avenue des Deux Gares 74970 MARIGNIER
4. M. MAURIS-DEMOURIOUX Gilbert – 163, rue des Moissons 74970 MARIGNIER
5. M.PASQUIER Jean-Charles – 332, rue de la Prat 74970 MARIGNIER
6. Mme CAVORET Nicole – 149, rue d'Ossat 74970 MARIGNIER
7. M. MOLLIEUX Patrice (bois)-336, route de l'Eponnet 74970 MARIGNIER
8. M. MONET Claude – 348, route d'Arbusigny 74800 CORNIER
9. M. RICHARD Claude – 17, impasse du Pralet 74970 MARIGNIER
10. M. RIONDEL Gabriel – 45, impasse du Chevrant 74970 MARIGNIER
11. M. SALIGARI Serge- 561, rue de Prés-Paris 74970 MARIGNIER
12. Mme BRASIER Monique- 108, impasse de la Ligne 74970 MARIGNIER
13. M. BREDA Daniel – 573, route d'Ayze 74970 MARIGNIER
14. M. JACQUARD Pierre- 46, route d'Ayze 74970 MARIGNIER
15. Mme BABAZ Michèle (bois) - 160, route du Coteau 74970 MARIGNIER

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ, à l'unanimité,** les comptes de gestion 2013 du percepteur dont les valeurs sont identiques à celles des comptes administratifs présentés.

**A ARRÊTÉ, à l'unanimité,** les résultats définitifs 2013 tels que résumés ci-dessous :

**Budget Principal**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		207 957,59		1 738 555,61	0,00	1 946 513,20
Opérations de l'exercice	4 682 992,70	5 492 255,99	4 448 589,24	3 251 374,72	9 131 581,94	8 743 630,71
<b>TOTAUX</b>	<b>4 682 992,70</b>	<b>5 700 213,58</b>	<b>4 448 589,24</b>	<b>4 989 930,33</b>	<b>9 131 581,94</b>	<b>10 690 143,91</b>
Résultats de clôture		1 017 220,88		541 341,09		1 558 561,97
Restes à réaliser			2 303 680,00	782 800,00	1 520 880,00	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 017 220,88</b>	<b>2 303 680,00</b>	<b>1 324 141,09</b>	<b>1 520 880,00</b>	<b>1 558 561,97</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 017 220,88</b>	<b>979 538,91</b>			<b>37 681,97</b>
Reprise résultat SIVU		2 884,04				
Reprise résultat SIRS		26 575,64				
<b>RESULTAT FINAL</b>		<b>1 046 680,56</b>	<b>979 538,91</b>			<b>67 141,65</b>

**Budget de l'Eau**

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés	1 465,26			47 579,44	1 465,26	47 579,44
Opérations de l'exercice	513 725,87	627 878,76	504 687,67	146 812,94	1 018 413,54	774 691,70
<b>TOTAUX</b>	<b>515 191,13</b>	<b>627 878,76</b>	<b>504 687,67</b>	<b>194 392,38</b>	<b>1 019 878,80</b>	<b>822 271,14</b>
Résultats de clôture		112 687,63	310 295,29		197 607,66	
Restes à réaliser			87 550,00	300 000,00		212 450,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>112 687,63</b>	<b>397 845,29</b>	<b>300 000,00</b>	<b>197 607,66</b>	<b>212 450,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>112 687,63</b>	<b>97 845,29</b>			<b>14 842,34</b>

**Budget de l'Assainissement**

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
--	--------------	----------------	----------

LIBELLE	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés	22 738,73		116 638,72		139 377,45	0,00
Opérations de l'exercice	551 512,03	639 100,90	741 174,36	97 363,18	1 292 686,39	736 464,08
<b>TOTAUX</b>	<b>574 250,76</b>	<b>639 100,90</b>	<b>857 813,08</b>	<b>97 363,18</b>	<b>1 432 063,84</b>	<b>736 464,08</b>
Résultats de clôture		64 850,14	760 449,90		695 599,76	
Restes à réaliser			68 000,00	765 000,00		697 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>64 850,14</b>	<b>828 449,90</b>	<b>765 000,00</b>	<b>695 599,76</b>	<b>697 000,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>64 850,14</b>	<b>63 449,90</b>			<b>1 400,24</b>

**A APPROUVÉ, à l'unanimité,** les comptes administratifs 2013 présentés

**A APPROUVÉ, à l'unanimité,** le bilan d'exploitation des services de l'eau et de l'assainissement.

**A DÉCIDÉ, à l'unanimité,** que les résultats de fonctionnement constatés sur le budget général, le budget de l'eau et le budget de l'assainissement seront repris de la façon suivante :

### **BUDGET GENERAL**

- 541 341,09 € seront affectés au *compte 001 « excédent d'investissement reporté »*
- 979 538,91 € seront affectés au *compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »*

Le résultat définitif, initialement de 37 681,97 € (1 017 220,88 -979 538,91), sera augmenté de 29 459,68 € soit 67 141,65 € compte tenu de la reprise des résultats affectés à Marignier lors de la dissolution du:

-SIVU Actions Ville constaté par l'arrêté préfectoral n°2014002-002 du 2 janvier 2014 pour un résultat de 2 884,04 €

- SIRS constaté par l'arrêté préfectoral n°2014002-003 du 2 janvier 2014 pour un résultat de 26 575,64 €

- 67 141,65 € seront affectés au *compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »*

### **BUDGET DE L'EAU**

- 310 295,29 € seront affectés au *compte 001 « déficit d'investissement reporté »*
- 97 845,29 € seront affectés au *compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »* pour couvrir le besoin de financement des investissements
- 14 842,34 € (112 687,63- 97 845,29) seront affectés au *compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »*

### **BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

- 760 449,90 € seront affectés au *compte 001 « déficit d'investissement reporté »*
- 63 449,90 € seront affectés au *compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »* pour couvrir le besoin de financements des investissements
- 1 400,24 € (64 850,14 - 63 449,90) seront affectés au *compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »*

***Le Conseil,***

**A DÉCIDÉ, à l'unanimité,** de retirer les ouvrages de la Bibliothèque

**S'EST PRONONCÉ, à l'unanimité,** sur les prix suivants :

Type de document	Prix par document
Romans adultes	2€
Documentaires adultes	1€
BD adultes / jeunesse	3€ le volume / 8 € les 3
Albums jeunesse	3€
Romans enfants et ados	2€
Périodiques	2€ les 10
Encyclopédies	10€ les volumes d'une encyclopédie

Il est précisé que la régie des recettes de la Bibliothèque sera chargée de l'encaissement des produits issus de cette vente.

***Le Conseil,***

**A ACCEPTÉ, à l'unanimité,** que la commune de Marignier adhère à l'association des Guides du Patrimoine des pays de Savoie.

Il est précisé que les montants seront inscrits au budget supplémentaire.

***Le Conseil,***

**A ACCEPTÉ, à l'unanimité,** que la commune de Marignier adhère au syndicat d'apiculture de Haute-Savoie

**A ACCEPTÉ, à l'unanimité,** que la commune de Marignier souscrive l'assurance apicole multirisque du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie

***Le Conseil,***

**A APPROUVÉ, à l'unanimité,** les protocoles d'accord à signer avec la société ABC Degenève, la SAUR, la société NERFI et le Cabinet Montmasson dans le cadre du sinistre au réservoir des Lombards

**A AUTORISÉ** M. Le Maire à les signer et à les mettre en œuvre.

***Le Conseil,***

**A FIXÉ, à l'unanimité,** le tarif des plaques au jardin des souvenirs à 150 € pour 10 ans ; ce prix comprenant l'acquisition de la plaque, la gravure ainsi que l'emplacement de celle ci au jardin du souvenir.

**A INSTAURÉ, à l'unanimité,** une possibilité de renouveler l'emplacement pour une nouvelle période de 10 ans au tarif de 60 €

*Le Conseil,*

**A ACCEPTÉ, à l'unanimité,** d'acquérir la parcelle cadastrée n° 2355 section E située au lieudit « l'Eponnet » au prix de 1785 €,

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant à ce dossier.

*Le Conseil,*

**A ACCEPTÉ** d'acquérir de M et Mme GATEFAIT Sébastien la parcelle cadastrée section AO n°53 d'une contenance de 105 m<sup>2</sup> au prix de 75 €/m<sup>2</sup> soit pour un montant de 7875 €.

**A DONNÉ** pouvoir à Monsieur le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier, en particulier de signer l'acte notarié à intervenir.

**A DÉCIDÉ** que les frais et accessoires seront à la charge de la commune.

**Vote : 23 voix « Pour »**  
**6 voix « Contre »**

*Le Conseil,*

**Vu** l'arrêté municipal en date du 14 octobre 2013 constatant la situation juridique d'immeubles présumés vacants et sans maître,

**Considérant** que les biens concernés sont les suivants :

- Les biens situés sur la digue en rive gauche du Giffre, entre le Vieux Pont et le Pont Neuf : biens situés entre le Giffre et les parcelles section AK n°196, 144,143 et section AL n°, 219, 218, 214, 213, 210, 209, 207, 206, 196 et 195,
- Les biens situés sur la digue en rive droite du Giffre, entre le Vieux Pont et le Pont Neuf : biens situés entre le Giffre et les parcelles section AK n°115,116, 118, 119, 186, 188, 187, 129, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 141, 142 et section AL n°137, 154, 155 et 156,
- Les biens situés sur la digue en rive droite du Giffre en aval du Pont Neuf : biens situés entre le Giffre et les parcelles section AN n°28 et n°201 (en partie),

**A APPROUVÉ, à l'unanimité,** l'intégration de ces biens présumés sans maître au domaine privé de la commune de Marignier,

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire a effectué toutes les démarches nécessaires à cette intégration

Il est précisé que la gestion des ces digues relève du SM3A (Syndicat mixte de la gestion de l'Arve et de ses abords) au travers de sa compétence « risques liés à l'eau : aménagements hydrauliques intéressant la protection des biens et des personnes ».

*Le Conseil,*

**A EMIS un nouvel avis en sens défavorable** au projet actuel d'extension du site NATURA 2000 FR8201715 « Vallée de l'Arve » ;

**A DEMANDÉ** d'inclure dans le nouveau périmètre l'ensemble des terrains alluviaux de la confluence Arve-Giffre et leurs boisements, à l'exclusion de l'assiette nécessaire à la réalisation

d'une voirie nouvelle empruntant l'autoroute A40, avant de traverser la vallée de l'Arve dans sa largeur pour rejoindre le futur giratoire de Prés Paris.

**Vote : 23 voix « Pour »**  
**6 voix « Contre »**

*Le Conseil,*

**A ACCEPTÉ** pour la durée du mandat, **à l'unanimité**, le remboursement, sur titres, des frais de représentation engagés par Monsieur le Maire lors de réunions, de réceptions ou de manifestations auxquelles il participe et à l'occasion desquelles il représente la Commune dans la limite d'une enveloppe maximum annuelle.

**A FIXÉ, à l'unanimité**, le montant de cette enveloppe maximum annuelle à 1500 €

Il est précisé que pour 2014 les crédits correspondants seront inscrits au budget supplémentaire au compte 6536 – fonction 021

*Le Conseil,*

**A DÉCIDÉ** de renouveler le contrat du conducteur d'opérations pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**A FIXÉ** la rémunération par référence au grade d'ingénieur – 7<sup>ème</sup> échelon – IB 621 – IM 521  
Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Vote : 1 abstention**  
**28 voix « Pour »**

Le Maire,  
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

**Affiché** du 30 mai 2014

au